

**IRAK**

**La secrétaire générale d'Amnesty International demande au Conseil de sécurité des Nations unies de veiller à ce que la force ne soit utilisée qu'en dernier ressort**

*Index AI : MDE 14/010/02*

*Alors que le Conseil de sécurité des Nations unies débat d'une nouvelle résolution sur l'Irak, la secrétaire générale d'Amnesty International, Irene Khan, a écrit ce jour (mardi 24 septembre 2002) à tous les membres du Conseil de sécurité pour les exhorter à veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour régler la situation actuelle par des moyens pacifiques.*

*Le texte intégral de ce courrier figure ci-dessous :*

**À l'attention de tous les membres du Conseil de sécurité**

Madame l'Ambassadrice, Monsieur l'Ambassadeur,

À l'heure où le Conseil de sécurité débat d'une nouvelle résolution sur l'Irak, je vous écris pour vous demander instamment d'accorder une importance primordiale dans vos délibérations à la protection des droits humains et aux préoccupations humanitaires relatives à la vie et à la sécurité de la population irakienne.

Au nombre des options qu'envisagent certains membres du Conseil de sécurité figure le recours à la force armée. Le chapitre VII de la Charte des Nations unies définit le cadre dans lequel le Conseil de sécurité doit décider des mesures à prendre pour donner effet à ses décisions. Or, il prévoit que la force armée ne doit être employée qu'en dernier ressort, si toutes les voies de règlement pacifique ont été explorées et qu'elles ont été jugées inadéquates ou se sont révélées telles. En outre, le recours à la force militaire risque fort d'avoir de nouveaux effets dévastateurs sur un grand nombre d'Irakiens, qui sont déjà durement affectés par les violations graves des droits humains commises par leur propre gouvernement, ainsi que par les conséquences des sanctions économiques. J'appelle le Conseil de sécurité à examiner soigneusement ces effets dans le cadre de ses délibérations sur un éventuel recours à la force, afin que tout soit mis en œuvre pour régler la situation actuelle par des moyens pacifiques.

L'expérience acquise par Amnesty International montre que le recours à la force militaire s'accompagne invariablement de violations des droits humains et du droit international humanitaire. Or, la Charte des Nations unies accorde à la promotion et au respect des droits humains et des libertés fondamentales une place centrale, puisqu'ils figurent parmi les buts des Nations unies. N'oublions jamais que les Nations unies ont été créées pour préserver la paix et encourager le respect des droits de l'être humain.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Ambassadrice, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.

Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>**

**Vous trouverez les bulletins d'information les plus récents (en version anglaise uniquement) sur le site suivant : <http://news.amnesty.org>**